

Euler Hermes France

EH Simplicity

Conditions générales

Version 04 février 2016



www.eulerhermes.fr



EULER HERMES
Our knowledge serving your success*

A company of **Allianz** 

* Notre savoir-faire au service de votre réussite

A - Champ d'application de la police

1. Objet de la police

Nous, avons émis cette police au profit de **Vous**, l'Assuré désigné aux conditions particulières, afin de **Vous** garantir contre le risque de non-paiement des **Créances** assurées en contrepartie du paiement de la totalité de la cotisation forfaitaire et dans le respect de tous les termes et conditions de la police.

La tolérance du non-respect des obligations nées de cette police ne saurait être interprétée pour l'avenir comme une renonciation à se prévaloir du respect de ces obligations.

Les termes en gras sont définis à l'article E de la police.

2. Créances assurées

- a. Les **Créances** relatives à des biens et services **Livrés**, taxes incluses (sauf TVA ou autre taxe similaire), ainsi que les frais de transport, d'emballage et d'assurance y afférant, sont assurées au titre de la police si les conditions cumulatives suivantes sont réunies :
- les **Livraisons** de biens ou de services ont été effectuées par vos soins ou pour votre compte dans le pays de votre **Acheteur** mentionné à l'article 2 des conditions particulières pendant une **Période Annuelle d'Assurance** et ces **Livraisons** se rapportent aux biens et prestations de services assurés tels que précisés à l'article 1 des conditions particulières.
 - l'ensemble des factures de votre **Créance** ont été émises dans les 30 jours de la **Livraison**,
 - les **Livraisons** ont été effectuées avec des délais de paiement ne dépassant pas les **Délais Maxima de Paiement** et sont formalisées par un contrat écrit conclu avec votre **Acheteur**.
- b. **Nous** pouvons à tout moment modifier la liste des pays des **Acheteurs** spécifiée à l'article 2 des conditions particulières. Ces modifications prendront effet 5 jours après l'envoi d'une notification.

3. Exclusions

N'est pas assuré / Ne sont pas assurés :

- a. toute **Créance** dont le montant total dû par l'**Acheteur** est inférieur à 250 euros HT,
- b. les biens et services **Livrés** à l'**Acheteur** plus de 45 jours après la **Première Date d'Echéance** impayée ou après la date à laquelle **Vous Nous** avez adressé une **Demande d'Intervention Contentieuse** si celle-ci intervient plus tôt, ou dans un pays ne figurant pas à l'article 2 des conditions particulières;
- c. l'**Acheteur** qui fait l'objet d'une **Procédure Collective** à la date de **Livraison**, ou a refusé de prendre **Livraison** des biens ou services, qu'il y ait **Litige** ou non ;
- d. (i) toutes pénalités ou tous dommages contractuels ou légaux, (ii) les conséquences de fluctuation du taux de change ou d'une dévaluation monétaire, les intérêts moratoires ou les frais bancaires ou financiers, les royalties, (iii) les opérations de crédit-bail et/ou les contrats de dépôt de consignation (iv) ou les **Créances** pour lesquelles **Nous** ne pouvons plus exercer notre subrogation de votre fait;
- e. les biens ou services sur lesquels portent les factures ont été **Livrés** à (i) un **Acheteur** sur lequel **Vous** ou votre groupe exercez directement ou indirectement un contrôle effectif en participant, soit à sa direction ou gestion soit à sa structure financière ou réciproquement, un **Acheteur** qui exerce sur **Vous** ou votre groupe un contrôle effectif dans les mêmes conditions, ou (ii) à une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ou (iii) à un **Acheteur Public français ou étranger**,
- f. le non-paiement des factures qui résulte directement ou indirectement de (i) toute faute de votre part ou de la part d'une personne agissant pour votre compte, (ii) de toute catastrophe naturelle ou évènement résultant d'une cause naturelle qui ne pouvait être anticipée ou empêchée ou tout autre évènement de force majeure, (iii) de tout évènement résultant d'une réaction nucléaire, de radiation ou de contamination nucléaire, (iv) de tout conflit armé, guerre, acte de terrorisme, émeute, désordre civil, révolution ou de toute autre forme de violence, (v) de toute restriction en matière de devises ou toute mesure interrompant ou perturbant le transfert de devise, (vi) de toute contravention à la législation ou à réglementation applicable (y compris s'il s'agit de sanctions économiques ou commerciales émanant d'une organisation internationale reconnue par le droit international public) et si **Vous** n'avez pas obtenu les licences, accords ou autorisations au titre de cette **Livraison** notamment pour les **Livraisons** présentant un risque sanitaire, environnemental ou technologique ou (vii) du non-respect par **Vous** ou par un tiers agissant pour votre compte de vos obligations contractuelles **Vous** liant à l'**Acheteur** et/ou toute législation ou réglementation applicable.

B – Gestion de la police

4. Gestion prudente des risques

Pour que vos **Créances** restent assurées au titre de la police, **Vous** devez agir avec prudence comme si **Vous** n'étiez pas assuré. **Vous** devez prendre toutes les mesures possibles pour prévenir ou réduire les pertes que **Vous** pourriez subir et optimiser les **Récupérations**, et notamment protéger tous les droits et recours dont **Vous** bénéficiez à l'encontre de vos **Acheteurs** et de tout tiers concernant les biens et les services **Livrés**, et, intenter et poursuivre toutes les actions de recouvrement appropriées.

5. Paiement de la cotisation forfaitaire

- Vous devez payer d'avance la cotisation forfaitaire pour chaque **Période Annuelle d'Assurance**. La cotisation forfaitaire est composée de la prime qui **Nous** est due, des frais forfaitaire de suivi de la **Notation** dus à Euler Hermes Crédit France et des frais forfaitaires de recouvrement dus à Euler Hermes Recouvrement France, ainsi que toutes les taxes applicables.
- Pour chaque **Période Annuelle d'Assurance**, la cotisation forfaitaire est déterminée en fonction du **Chiffre d'affaires Annuel** que **Vous** avez indiqué à l'article 4 des conditions particulières ce qui **Vous** octroie un **Plafond d'Indemnisation par Acheteur** et un **Plafond d'Indemnisation Annuel**. Vous indiquez une tranche de **Chiffre d'affaires Annuel** qui correspond à votre activité. Vous pouvez sélectionner une tranche plus élevée. **Vous** ne pouvez pas sélectionner une tranche de **Chiffre d'affaires Annuel** moins élevée.
- Nous** ne **Vous** verserons pas d'**Indemnités** tant que tous les montants dus au titre de la **Période Annuelle d'Assurance** concernée n'auront pas été intégralement payés.
- Euler Hermes France, Euler Hermes Crédit France et/ou Euler Hermes Recouvrement France pourront compenser toute somme susceptible de vous être due avec toute somme due ou à devoir par **Vous** au titre de la police y compris les échéances échues ou à échoir de la cotisation forfaitaire si **Vous** avez opté pour un paiement échelonné.
- À la fin de chaque **Période Annuelle d'Assurance**, votre cotisation forfaitaire peut être révisée pour la nouvelle **Période Annuelle d'Assurance**

6. Garantie au titre de la Police

Vous avez la faculté de demander ou de ne pas demander la **Notation** d'un **Acheteur**.

Si **Vous** ne demandez pas la **Notation** d'un **Acheteur**,

- la quotité d'indemnisation est celle fixée à l'article 3 des conditions particulières, et
- le **Plafond d'Indemnisation par Acheteur** qui s'applique est le **Plafond d'Indemnisation Acheteur** standard et son montant est spécifié à l'article 4 des conditions particulières en fonction de la tranche de **Chiffre d'affaires Annuel** que **Vous** avez indiquée.

Si **Vous** demandez la **Notation** de l'**Acheteur** en utilisant nos services en ligne, la **Notation** obtenue s'applique aux **Livraisons** effectuées postérieurement à la date d'obtention de la **Notation** :

- la quotité d'indemnisation retenue dépend de la **Notation** de l'**Acheteur** et le pourcentage de cette quotité est fixé à l'article 3 des conditions particulières, et
- le **Plafond d'Indemnisation par Acheteur** varie en fonction de la **Notation** de l'**Acheteur** comme indiqué à l'article 3 des conditions particulières.

Le montant de chaque **Plafond d'Indemnisation par Acheteur**, standard ou majoré, est déterminé à l'article 4 des conditions particulières en fonction de la tranche de **Chiffre d'affaires Annuel** que **Vous** avez indiquée. Le nombre de demandes de **Notations Acheteur** que **Vous** pouvez faire pour une **Période Annuelle d'Assurance** est fixé à l'article 3 des conditions particulières.

Révision de la **Notation**

Euler Hermes Crédit France peut modifier une **Notation Acheteur**. La quotité d'indemnisation et le **Plafond d'indemnisation par Acheteur** applicables seront alors automatiquement modifiés le cas échéant, pour les biens et services **Livrés**:

- 30 jours après la date à laquelle nous vous avons informé par écrit de la modification si la **Notation Acheteur** s'est détériorée, ou
- à la date à laquelle nous vous avons informé par écrit de la modification si la **Notation Acheteur** s'est améliorée.

La **Notation** ne doit pas être utilisée à des fins autres que celle prévue par cette police. En particulier, elle ne doit pas être communiquée à un tiers, y compris à l'**Acheteur**. Elle est confidentielle.

C - Sinistres, Recouvrement des créances

7. Déclarer un sinistre au titre de la police en nous adressant une Demande d'Intervention Contentieuse

a. Pour bénéficier de votre droit à indemnisation, **Vous** devez confier le recouvrement de vos **Créances** assurées à Euler Hermes Recouvrement France.

Pour déclarer un sinistre concernant des **Créances**, **Vous** devez **Nous** adresser une **Demande d'Intervention Contentieuse (DIC)** comprenant notamment toutes les factures qui **Vous** sont dues par l'**Acheteur** (que celles-ci soient ou non des **Créances** assurées) et le pouvoir joint à la **DIC**, étant précisé que **Vous** êtes responsable de la validité du pouvoir donné. **Vous** nous remettez, sur simple demande, tous documents complémentaires nécessaires pour justifier votre **Créance** à l'encontre de votre **Acheteur**.

b. **Vous** devez **Nous** adresser une **DIC** avant l'expiration du plus court des délais suivants :

- En cas d'ouverture d'une **Procédure Collective** à l'encontre d'un **Acheteur**, **Vous** devez adresser la **DIC** dans un délai de 30 jours suivant la date de publication du jugement d'ouverture au BODACC pour vos **Acheteurs** français et dans les DROM et pour vos **Acheteurs** dans les autres pays et dans les COM au plus tard 30 jours avant la date d'expiration du délai légal de déclaration de créance, que les factures composant la **Créance** soient ou non échues ;
- En cas de non-paiement d'un **Acheteur** in bonis, **Vous** devez adresser la **DIC** dans un délai de 90 jours après la **Première Date d'Échéance** de la facture ;
- Si l'**Acheteur** fait l'objet d'une **Procédure Collective** dans les 90 jours prévus ci-dessus, alors **Vous** devez adresser la **DIC** dans le délai de 30 jours précité.

8. Récupérations

a. Au moment du paiement de l'**Indemnité**, **Nous** sommes subrogés dans tous vos droits, recours et garanties à l'encontre de votre **Acheteur** (ou de tout tiers) pour les factures objets de votre **Demande d'Intervention Contentieuse**.

b. Toutes les **Récupérations** reçues par **Vous**, par un tiers agissant pour votre compte ou par **Nous** seront réparties comme suit :

- avant paiement de votre **Indemnité**, **Vous** conservez toutes les **Récupérations**,
- après paiement de votre **Indemnité**, les **Récupérations Nous** sont acquises à hauteur du montant de votre **Indemnité**. Toute **Récupération** au-delà de ce montant **Vous** sera versée.

9. Indemnité

Nous calculerons le montant de votre **Indemnité** selon les étapes suivantes :

a. L'assiette de notre calcul est le montant total des factures jointes à votre **Demande d'Intervention Contentieuse** dont **Nous** déduirons :

- les **Récupérations Nous** revenant aux termes de l'article 8.b ci-dessus
- les **Créances** non assurées au titre de la police,
- les **Créances** faisant l'objet d'un **Litige**,
- la valeur de toute garantie ou autre sûreté que vous n'avez pas mise en œuvre,
- la valeur de réalisation de toute garantie ou sûreté ou marchandise,
- la valeur de toute TVA (ou taxe similaire).

b. **Nous** multiplierons le montant ainsi obtenu par la quotité d'indemnisation spécifiée à l'article 3 des **Conditions Particulières**.

c. Pour calculer le montant de votre **Indemnité Nous** appliquerons au montant ainsi obtenu le **Plafond d'Indemnisation par Acheteur**, puis le **Plafond d'Indemnisation Annuel** de la police tel que spécifié à l'article 4 des conditions particulières.

d. **Nous** paierons le montant de l'**Indemnité** dans les 45 jours suivant la date de réception de votre **Demande d'Intervention Contentieuse** dûment complétée accompagnée de tous les justificatifs requis.

e. Si tout ou partie des **Créances** assurées font l'objet d'un **Litige Nous** recalculerons le montant de votre **Indemnité** selon les termes ci-dessus une fois le **Litige** résolu, c'est-à-dire à réception des justificatifs nécessaires démontrant que la **Créance** a été reconnue par l'**Acheteur** par écrit dans le cadre d'une transaction amiable ou par une décision définitive de justice. **Nous Vous** paierons tout complément d'**Indemnité** dans les 30 jours de la réception de ces justificatifs dans les conditions de la police.

f. Si l'**Indemnité** que **Nous Vous** avons versée s'avère avoir été indûment versée, **Vous** devrez **Nous** rembourser dans les 30 jours suivant notre demande écrite ou votre connaissance de ce versement indu.

D – Autres conditions

10. Durée de la police et résiliation

- a. Pour autant que **Vous** ayez payé la cotisation forfaitaire, **Vous** serez garanti au titre de la police pour les biens et services **Livrés** et facturés à compter de la date de prise d'effet de la police et pendant la durée de la **Période Annuelle d'Assurance**.
- b. La police sera renouvelée par tacite reconduction pour des **Périodes Annuelles d'Assurance** successives d'un an, sauf résiliation écrite de la police par **Vous** ou par **Nous** moyennant un préavis de 60 (soixante) jours avant la fin de la **Période Annuelle d'Assurance** en cours.
- c. **Nous** pouvons résilier la police : *i)* après tout sinistre dans les conditions prévues à l'article R 113.10 du Code des Assurances dont les dispositions sont reprises dans les conditions particulières, *ii)* en cas de non-paiement de la cotisation forfaitaire, la résiliation prend effet un (1) mois après l'envoi d'une mise en demeure, *iii)* en cas de prononcé d'une **Procédure Collective** à votre égard, la résiliation prend effet un (1) mois après l'envoi d'une mise en demeure à **Vous** et/ou au mandataire de justice si ce dernier refuse de poursuivre cette police ou ne fait pas connaître sa réponse.

Les **Créances** facturées postérieurement à la prise d'effet de la résiliation ne seront pas assurées.

11- Devise de la police

La devise de la police est l'euro.

Les **Récupérations**, les montants de la cotisation forfaitaire et les frais facturés sont libellés en euros.

Les conversions sont effectuées dans le cadre d'une gestion normale et les éventuels écarts de change ne peuvent pas **Nous** être imputés ou être à la charge d'Euler Hermes Crédit France et/ ou d'Euler Hermes Recouvrement France.

12 – Loi applicable et juridiction compétente

- a. La police est rédigée en langue française et régie par le droit français.
- b. **Nous** tenterons de régler tout litige pouvant survenir entre **Nous** amiablement. Tout litige relèvera exclusivement du tribunal de commerce de Paris.

E. Définitions des termes de la Police

« **Acheteur** » désigne l'entité juridique à laquelle **Vous** avez **Livré** et facturé des biens ou des services. Pour être assuré, **Vous** devez livrer un **Acheteur** qui est dans l'un des pays spécifiés à l'article 2 des conditions particulières. Un mandataire ou une entité qui se porte garant d'une autre entité n'est pas un **Acheteur**.

« **Acheteur Public français** » désigne une administration, collectivité et entreprise publique ou tout autre Acheteur situé en France métropolitaine, à Monaco ou dans les « **DROM** », les « **COM** » et relevant exclusivement de juridictions administratives ;

« **Acheteur Public étranger** » désigne un **Acheteur** situé hors de France métropolitaine, des « **DROM** », des « **COM** » et de Monaco et relevant de l'une des catégories suivantes :

- 1°) un gouvernement central, un de ses ministères ou tout organe représentatif de ce gouvernement ;
- 2°) une autorité régionale ou locale ou tout organe représentatif de cette autorité régionale ;
- 3°) une entreprise publique, y compris une entreprise publique commerciale lorsqu'il est établi que le gouvernement ou l'autorité locale exerce sur celle-ci un contrôle effectif en participant, soit à sa direction ou gestion, soit à sa structure financière; la responsabilité financière de l'autorité publique concernant cette entreprise publique doit être clairement et explicitement établie, et reconnue par la législation locale.

« **Assuré** » : **Vous**

« **Assureur** » : **Nous**, Euler Hermes France

« **Chiffre d'affaires annuel** » désigne le chiffre d'affaires annuel pour une **Période Annuelle d'Assurance** tel que **Vous** l'avez indiqué à l'article 4 des **Conditions Particulières**.

« **COM** » : désigne **Collectivités Territoriales d'Outre-Mer**. Ces collectivités territoriales sont composées des « **DROM** » et de Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélemy, Saint Martin, Wallis-et-Futuna, Polynésie Française, des Terres Australes et Antarctiques Françaises, de la Nouvelle Calédonie.

« **Créance** » désigne ensemble de factures émises par **Vous** sur un même **Acheteur** se rapportant à des biens ou des services **Livrés** à cet **Acheteur**.

« **Délai Maximum de Paiement** » désigne le délai maximum spécifié aux conditions particulières dont dispose l'**Acheteur** pour payer une facture.

« **Demande d'Intervention Contentieuse / DIC** » désigne le formulaire que **Vous** remplissez au format électronique ou au format papier. Il permet de saisir respectivement Euler Hermes France et Euler Hermes Recouvrement France. Il **Vous** permet de formuler une demande d'indemnisation conformément à l'article C « Sinistre, Recouvrement des **Créances** » des conditions générales. La **DIC** doit comporter le pouvoir dument rempli, les factures, le relevé de compte et tous titres et documents justificatifs de votre **Créance**.

« **DROM - Départements et Régions d'Outre-Mer** » désigne Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte.

« **Indemnité** » : l'indemnité d'assurance qui peut vous être versée au titre de la police en cas de **Créances** assurées impayées sur un **Acheteur**.

« **Livré(s)** » et « **Livraison(s)** » désigne la mise à la disposition de votre **Acheteur** ou de son mandataire et/ou expédition des biens et/ou réalisation de la prestation de services, dans les conditions du contrat écrit que **Vous** avez avec l'**Acheteur** et dans le pays de l'**Acheteur**.

« **Litige** » toute **Créance** assurée impayée faisant l'objet d'un **Litige** quant à son existence et/ou son quantum ou pour laquelle sont invoquées une compensation ou des raisons contractuelles pour ne pas payer. Le **Litige** doit être soulevé dans un écrit. Une **Créance** cesse d'être une **Créance** contestée à la suite de la reconnaissance amiable et par écrit par les parties ou par une décision définitive de justice.

« **Notation Acheteur** » désigne la notation qui est établie par les sociétés du groupe Euler Hermes en fonction de leur appréciation de la situation économique et financière de l'**Acheteur**. Cette **Notation** est attribuée sur la base d'une échelle allant de 1 (qualité exceptionnelle) à 10 (entreprises en **Procédure Collective**). Euler Hermes Crédit France pourra modifier l'échelle à tout moment.

« **Nous** » désigne Euler Hermes France l'assureur.

« **Période Annuelle d'Assurance** » désigne la période initiale d'un an de la police à compter de sa prise d'effet et toute période consécutive de même durée pour laquelle la police est renouvelée tacitement.

« **Plafond d'Indemnisation par Acheteur** » désigne le montant annuel maximum d'Indemnités pouvant être versées au titre de **Demandes d'Interventions Contentieuses** reçues sur un Acheteur, constituées de factures émises durant la **Période Annuelle d'assurance**. Les différents **Plafonds d'Indemnisation Acheteur** figurent à l'article 4 des conditions particulières. Lorsque les **Créances** assurées que vous nous avez transmises dans votre **Demande d'Intervention Contentieuse** portent sur des biens ou des services **Livrés** au cours d'une période où l'**Acheteur** s'est vu octroyer au moins deux **Notation Acheteur** distinctes (et par conséquent où il a été appliqué au moins deux **Plafonds d'Indemnité par Acheteur** distincts), le montant maximum payable par nous sera le montant le moins élevé entre (i) la somme totale découlant de l'application aux **Créances** assurées des **Plafonds d'Indemnité par Acheteur** et quotités d'indemnisation applicables à la date à laquelle les biens ou les services ont été **Livrés** et (ii) le montant du **Plafond d'Indemnité par Acheteur** le plus élevé applicable sur la période considérée.

« **Plafond d'Indemnisation Annuel** » désigne le montant total maximum payable par nous au titre de la police pour tous les sinistres que **Vous Nous** avez transmis tous **Acheteurs** confondus au cours d'une **Période Annuelle d'Assurance**. Ce montant est spécifié à l'article 4 des conditions particulières.

« **Première date d'échéance** » désigne l'échéance initiale figurant sur la facture la plus ancienne composant la **Créance**, qu'elle soit assurée ou non. Date à laquelle le paiement de cette facture devient exigible.

« **Procédure Collective** » désigne en France métropolitaine, dans les **DROM** : procédure de sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou toute nouvelle procédure résultant d'une décision de justice appelée à les remplacer.

Dans les autres pays et dans les **COM**, toute procédure résultant d'une décision en justice prise à l'encontre de l'un de vos **Acheteurs** et entraînant la suspension des poursuites individuelles et/ou la déchéance du terme.

« **Récupérations** » désigne :

- toutes les sommes reçues de l'**Acheteur** ou d'un tiers (garant ou autre)
- la valeur de réalisation de toutes garanties ou sûretés,
- la valeur de réalisation de toute marchandise ou tout avoir que **Vous** émettez quand **Vous** reprenez ces marchandises,
- les demandes reconventionnelles et compensations,
- tout autre recours à l'encontre de l'**Acheteur** ou d'un tiers.

« **Vous** » l'**Assuré**, propriétaire des **Créances**. **Vous** ne devez pas les avoir cédées définitivement, c'est-à-dire sans avoir la possibilité d'en acquérir à nouveau la propriété notamment en cas de non-paiement.

EH Simplicity

Avenant de Recouvrement

(version du 04 février 2016)

A – Champ d'application de l'avenant de recouvrement

Euler Hermes Recouvrement France accepte de **Vous** fournir les Prestations de recouvrement amiable et judiciaire décrites dans cet avenant ("les Prestations de Recouvrement") dans les conditions de votre police.

1. Créances à recouvrer

Pour bénéficier de votre droit à indemnisation, **Vous** devez confier à Euler Hermes Recouvrement France le recouvrement des **Créances** assurées.

Euler Hermes Recouvrement France ne peut pas être votre mandataire pour les actions en responsabilité civile ou pénale ni dans le cadre de litiges fiscaux ou douaniers.

2. Les Prestations de recouvrement

2.1. Mandat de recouvrement (le pouvoir joint au formulaire de Demande d'Intervention Contentieuse)

- a. Pour confier le recouvrement d'une **Créance**, **Vous** devez remplir une **DIC** et l'adresser à Euler Hermes Recouvrement France dans les délais prévus dans votre police. En adressant une **DIC**, **Vous** donnez à Euler Hermes Recouvrement France un mandat de recouvrer la **Créance** en votre nom avec faculté de substitution au profit de tout tiers désigné par Euler Hermes Recouvrement France pour exercer tous les droits que **Vous** détenez sur vos **Créances**.
- b. Lorsque **Vous** êtes indemnisé par Euler Hermes France au titre de votre **Créance** assurée impayée dans les conditions de votre police, Euler Hermes France **Vous** donne un mandat de poursuivre et d'effectuer en son nom le recouvrement de la **Créance** assurée et **Vous** acceptez ce mandat. Euler Hermes Recouvrement France est alors mandaté par **Vous** et par Euler Hermes France pour poursuivre et effectuer le recouvrement en votre nom.
- c. Le mandat doit être signé par votre représentant légal ou par une personne dûment habilitée, et **Vous** vous engagez à le renouveler à tout moment sur demande d'Euler Hermes Recouvrement France. **Vous** vous engagez à indemniser Euler Hermes France de toutes les pertes qu'elle pourrait supporter du fait de la contestation de ce mandat. Euler Hermes Recouvrement France ne peut pas être tenu responsable des contestations portant sur la validité de ce mandat.
- d. Euler Hermes Recouvrement France peut mettre fin au mandat de recouvrement et Euler Hermes France peut remettre en cause votre éventuel droit à indemnisation, si **Vous** n'adrezsez pas toutes les informations et tous les documents qui permettent le recouvrement des **Créances** impayées.
- e. Euler Hermes Recouvrement France peut aussi mettre fin au mandat de recouvrement et **Vous** conservez alors vos droits à **Indemnités** pour vos **Créances** assurées si les actions de recouvrement se sont avérées ou devraient s'avérer sans effet notamment dans les cas suivants :
 - L'**Acheteur** est introuvable
 - L'**Acheteur** est manifestement insolvable ou
 - Les procédures judiciaires ne sont pas envisageables notamment lorsque les frais de recouvrement s'avèrent disproportionnés par rapport au montant de la **Créance** concernée
- f. **Vous** ou Euler Hermes France peut mettre fin au mandat de recouvrement d'Euler Hermes Recouvrement France si pour une **Créance** assurée :
 - Euler Hermes Recouvrement France **Vous** fait part d'une proposition de règlement convenant à Euler Hermes France et comportant un abandon d'une partie de la **Créance** et si cette proposition n'emporte pas votre accord ou
 - Si **Vous** soumettez à Euler Hermes France une proposition à l'identique et si cette proposition n'emporte pas l'accord d'Euler Hermes France.

Dans ce cas, **Vous** devez rembourser l'**Indemnité** à Euler Hermes France ou elle ne sera plus due par Euler Hermes France et le dossier contentieux **Vous** sera restitué.

Lorsqu'Euler Hermes France et **Vous-même** êtes d'accord sur une proposition de règlement comportant l'abandon d'une partie de **Créance**, **Vous** conservez votre droit à **Indemnité sur la Créance** d'origine.

- g. Aucune réclamation relative au recouvrement d'une **Créance** ne pourra être faite, passé un délai d'1(un) an suivant la date de fin du mandat.

2.2. Sommes recouvrées

Nous nous engageons à **Vous** verser les **Récupérations** dans un délai maximum d'1 (un) mois suivant leur encaissement effectif dans nos comptes. Viennent en déduction de ces sommes toutes celles qui sont dues et/ou que **Vous** restez devoir au titre de votre police.

B - Obligations

3. Nos obligations

Euler Hermes Recouvrement France fera ses meilleurs efforts dans le cadre d'une obligation de moyens pour recouvrer les **Créances** et ne peut pas être tenu pour responsables si la **Créance** n'a pas pu être recouvrée en totalité. Sa responsabilité pour le recouvrement d'une **Créance** assurée sera limitée au paiement d'une somme qui ne pourra pas dépasser les frais de recouvrement qui sont dus au titre de la cotisation forfaitaire et ce pour l'ensemble des **DICs** confiés sur une **Période Annuelle d'assurance**. Les frais de recouvrement à prendre en considération seront ceux de la cotisation forfaitaire annuelle pour la **Période Annuelle** au cours de laquelle sa responsabilité a été mise en cause.

Après indemnisation de votre **Créance** au titre de la police, Euler Hermes Recouvrement France continuera le recouvrement dans le cadre du mandat de recouvrement.

4. Vos obligations

Vous devrez envoyer tout document ou information nécessaire pour qu'Euler Hermes Recouvrement France puisse exercer au mieux de vos intérêts le mandat de recouvrement. **Vous** enverrez notamment les échanges de correspondance et tout événement significatif qui surviendrait après l'envoi de la DIC (notamment le retour des **Livraisons**, les paiements de votre **Acheteur**, tout arrangement qui notamment diminuerait la **Créance**, les avoirs, les **Litiges**).

Après l'envoi de la **DIC**, **Vous** ne devez poursuivre aucune activité de recouvrement sur la **Créance** concernée et **Vous** ne pouvez pas confier le recouvrement à une société tierce

5. Cotisation forfaitaire et frais de recouvrement

5.1. Cotisation forfaitaire pour les Créances assurées

La cotisation forfaitaire de votre police inclut les frais de recouvrement dus à Euler Hermes Recouvrement France pour le recouvrement de vos **Créances** assurées. **Vous** devez payer cette cotisation forfaitaire dans les conditions et délais de votre police.

Des frais de recouvrement non inclus dans la cotisation forfaitaire sont facturés par Euler Hermes Recouvrement France dans les cas suivants :

- Pour la résolution d'un **Litige** et/ou
- Toute action menée contre une entité autre que l'**Acheteur** et/ou
- Toute procédure devant un tribunal arbitral

5.2. Barème de recouvrement pour les Créances non assurées

Vous pouvez aussi confier à Euler Hermes Recouvrement France le recouvrement des **Créances** non assurées au titre de la police, dans la limite des pays couverts par la police. **Vous** devez alors adresser une **DIC** accompagnée de toutes les factures qui sont dues par l'**Acheteur** concerné et de tous les justificatifs requis. Euler Hermes Recouvrement France **Vous** communique le barème de ses frais de recouvrement qui ne sont pas inclus dans le montant de votre cotisation forfaitaire.

Pour les **Créances** non assurées les frais de recouvrement du barème en vigueur au jour de réception de votre **DIC** **Vous** seront facturés par Euler Hermes Recouvrement France. Il est joint en annexe 1 de la présente et **Vous** est communiqué en cas de révision du barème.

La responsabilité d'Euler Hermes Recouvrement France pour le recouvrement d'une **Créance** non assurée sera limitée au montant des frais de recouvrement qu'Euler Hermes Recouvrement France aurait reçu au titre de la facturation au résultat sans que ce montant ne puisse excéder celui de la **Créance** confiée en recouvrement.

C – Durée de l’avenant

6. Durée de l’avenant et résiliation

L’avenant prend effet à la même date que votre police. L’avenant se termine dans les mêmes conditions que votre police.

A la fin de la police, Euler Hermes Recouvrement France continuera le recouvrement des **Créances** que **Vous** lui avez confiées pendant que votre police était en vigueur.

D- Définitions

Tous les mots et les expressions en gras utilisés dans cet avenant auront la définition qui leur est donnée à l’article E Définitions de la **Police**

Annexe 1 : barème des frais de recouvrement pour les Créances non assurées au titre de votre police

L’Autorité de contrôle d’Euler Hermes SA est la Banque Nationale de BELGIQUE, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, Belgique
L’Autorité de contrôle d’Euler Hermes Crédit France est l’Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61, rue Taitbout - 75009 PARIS

Les informations à caractère personnel collectées dans ce document sont utilisées exclusivement dans le cadre de l’activité des sociétés du Groupe Euler Hermes et réservées à l’usage de ces sociétés et de leurs partenaires.
En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 en date du 6 août 2004, les personnes physiques disposent d’un droit d’accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel.

Euler Hermes France
Succursale française d’Euler Hermes SA
1, place des Saisons
92048 Paris La Défense Cedex
Tél. +33 1 84 11 50 50
RCS Nanterre B 799 339 312
www.eulerhermes.fr

Euler Hermes Crédit France
1, place des Saisons - 92048 Paris La Défense Cedex
Tél. +33 1 84 11 50 50
Société par actions simplifiée
au capital de 51 200 000 EUR
RCS Nanterre B 388 236 853
Société de financement soumise au CoMoFi

Euler Hermes Recouvrement France
1, place des Saisons - 92048 Paris La Défense Cedex
Tél. +33 1 84 11 50 50
Société par actions simplifiée
au capital de 800 000 EUR
RCS Nanterre B 388 237 026

Euler Hermes SA
Entreprise d’assurance belge agréée sous le code 418
Siège social : avenue des Arts 56
1000 Bruxelles, Belgique
Immatriculée au RPM Bruxelles
sous le n° 0403 248 596

Annexe 1 :

a) La facturation au résultat

Pour chaque demande d'intervention contentieuse (DIC) que vous nous transmettez concernant des créances non assurées, nous appliquerons aux sommes recouvrées, encaissées par Euler Hermes Recouvrement France ou vous-même, les pourcentages suivants :

	France Métropolitaine, DROM* COM** POM***	International
Pourcentage applicable aux sommes recouvrées	10%	15%
Prix maximum	1 800€	5 000€

*DROM : Guadeloupe, Guyane Française, Mayotte, Martinique et Réunion

**COM : Terres Australes et Antarctiques Françaises, Saint Barthélemy, Saint Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna,

***POM : la Polynésie Française, la Nouvelle Calédonie

b) Frais et honoraires liés à l'engagement d'une procédure

Euler Hermes Recouvrement France vous demandera votre accord pour engager toute procédure à l'encontre de votre débiteur et/ou de toute autre personne pouvant répondre du paiement de la créance impayée.

L'ensemble des frais et honoraires engagés pour les besoins de ces procédures (avocats, huissiers, greffes et assimilés ...) vous seront facturés par Euler Hermes Recouvrement France et resteront à votre charge.

1) Comment les frais de recouvrement vous sont-ils facturés ?

- La tarification au résultat est facturée et compensée au fur et à mesure des récupérations effectuées au cours de la vie du dossier.
- La tarification au résultat est appliquée à toutes les sommes recouvrées après la réception de la demande de recouvrement, que le paiement intervienne directement auprès d'Euler Hermes Recouvrement France ou entre vos mains, que vous receviez un paiement direct, récupériez vos marchandises ou que vous acceptiez un arrangement directement proposé par le débiteur.
- Les frais et honoraires de procédure vous sont facturés au fur et à mesure.
- Euler Hermes recouvrement France peut vous demander une provision à valoir sur le montant futur des frais facturés.

2) Conditions de paiement

Nos factures sont payables à réception.
Tous les prix sont donnés en euros et hors taxes.

3) Compensation

Toutes les sommes que vous nous devez pourront être compensées avec toutes sommes de quelque nature qu'elles soient que le groupe Euler Hermes France est susceptible de vous devoir au titre de votre contrat d'assurance-crédit.

Assurance

Euler Hermes France
Succursale française d'Euler Hermes SA
RCS Nanterre B 799 339 312

Délivrance de garanties et surveillance de la situation financière des entreprises

Euler Hermes Crédit France
Société par actions simplifiée
au capital de 51 200 000 EUR
RCS Nanterre B 388 236 853
Société de financement soumise au CoMoFi

Recouvrement

Euler Hermes Recouvrement France
Société par actions simplifiée
au capital de 800 000 EUR
RCS Nanterre B 388 237 026

Euler Hermes France / Euler Hermes Crédit France / Euler Hermes Recouvrement France
Adresse postale : 1, place des Saisons - 92048 Paris La Défense Cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50 - www.eulerhermes.fr

Euler Hermes SA
Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418
Siège social : avenue des Arts 56 - 1000 Bruxelles, Belgique - Immatriculée au RPM Bruxelles sous le n° 0403 248 596

Plus d'informations ?

Contactez votre conseiller habituel au sein d'Euler Hermes France
ou consultez www.eulerhermes.fr/simplicity